



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## INFORMATIQUE CA : LA CFDT AGIRA POUR TOUS, POUR QU'AGILE NE RIME PAS AVEC FRAGILE !



La CFDT s'inquiète  
des  
transformations  
informatiques,

en Anjou Maine,

14 salariés  
concernés,

compétences,  
reclassement,  
mobilité ...

autant de sujets  
importants à  
traiter.



<https://cfdtanjoumaine.com>



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

le 17 avril 2018

**Le projet de transformation de l'informatique du Crédit Agricole demande un accompagnement social et humain efficace et puissant.**

- ✓ Impact sur les sites et activités informatiques dans 2 projets concomitants :
  - TOKYO : 450 salariés CATS de 12 sites de production sont transférés dans une nouvelle société, filiale des CR et du groupe CASA
  - Transformation : 329 personnes CR dont le poste MOA (Pôles métiers) est transféré aux futurs Pôles Produits CATS et 424 personnes CATS dont le poste MOE (Etudes) est transféré sur un autre site CATS.

### Pour Anjou Maine 14 salariés impactés

- Projet étalé jusqu'en 2023 impactant 10 sites CATS Etudes à partir de 2019 :
  - les 3 sites où les activités d'études disparaissent, devraient fermer sur la période, dont celui d'Anjou Maine
  - les 7 sites où les activités de production subsistent dans la nouvelle filiale perdant les activités d'études, voient leurs effectifs réduits.

### Accompagnement social proposé :

Pour les salariés CR ou CATS voulant rejoindre un Pôle Produit localisé : CR Nord de France pour les salariés d'Anjou Maine. Mais feront-ils ce choix et dans quelle proportion ? Ce redéploiement comporte des risques dans la période de transition = risque opérationnel, de perte de compétences et reclassement en Anjou Maine

Pour les salariés CATS refusant cette mobilité :

- Un pacte d'engagement des CR pour garantir un emploi en CR, mais les garanties de reclassement restent à assurer (priorités, arbitrage intra-CR).
- La recherche de propositions d'un emploi informatique ou non dans le Groupe CA pourrait être faite, mais reste là aussi à concrétiser.
- Mesures d'aide au départ choisi : retraite anticipée et rupture conventionnelle collective sont proposées à la négociation...

Cette annonce brutale et ce modèle de transformation radical laissent les salariés CATS dans une grande incompréhension et provoquent leur refus des fermetures de sites.

Pour vos questions et informations rejoignez-nous sur :

<https://cfdtanjoumaine.com>

## Bulletin d'adhésion

### SECTION SYNDICALE ANJOU MAINE

A envoyer sous pli confidentiel à : Salle CFDT Angers, Laval, Le Mans

Je soussigné  M.  Mme.  Mlle.....adhère à la CFDT.

Nom de naissance.....

Adresse .....

Date de naissance...../...../.....

Agence / Service .....

Cadre  Oui  Non

e-mail .....

Salaire annuel net imposable .....

Cotisation .....

La cotisation est calculée sur la base de **0,75%** du salaire annuel divisé par 12. (montant du dernier salaire annuel net imposable)

Prélèvement automatique effectué **tous les 5 du mois**.

Le premier prélèvement se fait en principe **le 1 mois suivant l'adhésion**.

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.



### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

À REMPLIR PAR LE FUTUR ADHÉRENT

Recto

Référence unique du mandat (RUM) délivré par le syndicat : .....

Le "mandat de prélèvement SEPA" est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA). En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : A/ la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ; B/ votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Nom / Prénom du débiteur	
Adresse	Pays
N° et nom de la rue	
Code postal	Ville
Coordonnées du compte N° IBAN	
Identification internationale du compte bancaire	
N° BIC	Pays
Code international d'identification de votre banque	
Nom du syndicat CFDT créancier	
ICS (identifiant créancier SEPA)	
Adresse N° et nom de la rue	
Code postal	Ville
Code postal	Ville
Pays	Pays



### SUITE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Verso

Type de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Paiement récurrent / répétitif
Signé à	(lieu et date JJ/MM/AAAA)
Signature du nouvel adhérent	Veuillez signer ici

A retourner à :

Zone réservée à l'usage exclusif de la CFDT